

## Voies de port : « la CGT confirme ses engagements »

Lors de l'assemblée générale du 13 décembre, il avait été convenu d'un plan d'actions avec les agents Voie / SE / SM suite au transfert des voies portuaires qui est effectif depuis le 02 janvier 2012.

Aussi, le syndicat CGT des cheminots a déposé une DCI (Demande de Concertation Immédiate), le 03 janvier au Directeur d'Établissement (ci-dessous, en grisée).

Pour infos, le secteur régional CGT des cheminots est intervenu auprès de la direction régionale pour que celle-ci interpelle le Directeur d'Établissement de l'Infrapôle Normandie, sur sa conception particulière du dialogue social et sur les remises en causes des engagements écrits de juin 2011 et des prérogatives des IRP (CHSCT, DP), Ce dernier a été convoqué !

Par ailleurs, dans ce sens, l'inspectrice du travail a adressé un courrier, le 20/12 à l'Établissement sur plusieurs points :

- Remise en cause de l'accord signé par M.Ambert (DET) du 24 juin 2011
- Manque d'infos à tous niveaux pour les agents et les IRP
- Absence de plan de travail à long terme
- Le refus de la mobilité permanente imposée
- Souffrance au travail suite aux restructurations
- Pas de prise en compte des propositions de sortie de crise du CHSCT
- De nombreuses erreurs présentées dans les dossiers chiffrés de la direction



L'inspectrice du travail considère intéressante la solidarité entre les brigades et l'organisation du travail, proposée par les mandats CGT en accord avec les agents du terrain.

A Monsieur le Directeur D'établissement Infrapôle Normandie

Monsieur,

Le syndicat CGT des cheminots du Havre, conformément à l'article 4.2 du titre II du RH 0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous dépose une **Demande de Concertation Immédiate** sur les points développés ci-dessous :

\* *Organisation du travail pour les équipes Voies, SE, SM*

\* *Effectif Voie, SE, SM sur le périmètre du Havre*

Les cheminots attendent des informations et des réponses à leurs questions et il convient de rappeler que ce dossier et surtout la manière dont l'entreprise semble vouloir le traiter est porteuse de risques psychosociaux majeurs et de mise en danger de la vie des agents.

En ce qui concerne le sujet de l'organisation du travail suite à la perte de l'appel d'offres sur le dossier voie de port, la CGT reste toujours porteuse de propositions alternatives.

Lors des dernières réunions de CHSCT, les propositions de la direction concernant l'organisation du travail et les effectifs Voies, SE, SM ne sont pas en conformité avec les engagements écrits et signés en juin 2011 et le relevé de DCI du 4 octobre 2011.

L'ensemble des éléments évoqués constitue des motifs susceptibles d'être à l'origine d'une situation conflictuelle

Le syndicat CGT des cheminots du Havre est disponible pour engager des négociations sérieuses sur les revendications et attentes exprimées dans le cadre de cette Demande de Concertation Immédiate.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dans l'attente de la réunion de conciliation et du CHSCT « mission portuaire » du 12 janvier 2012, les cheminots du site havrais doivent rester mobilisés, prêts à répondre à l'appel de la CGT.

Ne pas croire à certains propos officieux qui ne tiennent pas lieu d'engagements, seuls les écrits sont officiels !

**TOUS ENSEMBLE, POUR LE MAINTIEN DE NOS EMPLOIS**